

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 50

N° II-1181

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° II-1181

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 27 par les mots:

« , en présence du représentant de l'État dans le département. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de prévoir la présence du Préfet lors du débat précédant l'adoption du rapport sur l'exécution de la convention d'appui aux politique d'insertion.